

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2025-48/AG

OBJET : DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL : MONSIEUR JEAN-LUC PERRIN

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU les articles L.2122-18 et L.2122.32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration d'un mariage le Samedi 28 Juin 2025 à 9h30 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc PERRIN, Conseiller Municipal, pour la célébration du mariage de Madame Marion ROCHETTE et Monsieur Frédéric NOIZET, le Samedi 28 Juin 2025 à 9h30.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR,
- Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'AURILLAC (Cantal),

et notifié à l'intéressée.

Article 3 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le : **25 AVR. 2025**

Fait à SAINT-FLOUR, le 24 Avril 2025

Le Maire,



Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 25 avril 2025 15:14
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-48

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-48, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250425-2025-48-AR.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-48

Objet : Délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil à un conseiller municipal : Monsieur Jean-Luc PERRIN

Date de décision : 25/04/2025

Date de transmission : 25/04/2025

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.4. Delegation de fonctions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>